



septembre 2014

## MOTION

# INTEGRATION DE LA RENOVATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE DE LA BASSE VALLEE D ARVE

## DANS LE CPER 2014 2020

La modernisation du réseau ferroviaire constitue une priorité de l'aménagement du territoire en raison de son caractère déterminant dans l'attractivité de ce mode de transport et dans la réduction de l'impact global des transports en matière environnementale et sanitaire.

La vallée de l'Arve, territoire très dynamique économiquement et démographiquement, souffre d'un vieillissement caractérisé de la voie ferrée qui la traverse, ce qui rend illusoire en l'état actuel du réseau de réduire la part des V.L. dans les déplacements internes et externes à la vallée alors que cette diminution est un impératif reconnu par tous les acteurs responsables.

**La modernisation de la ligne La Roche/Foron – le Fayet a déjà été abordée à deux reprises dans les années récentes :**

- lors de l'élaboration du CPER 2000-2006 lorsque des crédits d'étude pour préparer la rénovation de la ligne avaient été inscrits ;
- lors de la candidature ANNECY 2018 qui avait permis de faire avancer de manière significative les projets ferroviaires en prévoyant une rénovation forte de la ligne Annecy/La Roche/le Fayet pour améliorer significativement la liaison des deux pôles majeurs de la candidature olympique (Annecy et Chamonix).

Mouvement complété de manière concrète par deux opérations en cours menées à ses deux extrémités : la modernisation de la ligne le Fayet/Vallorcine et le chantier du CEVA.

*Compte tenu du retard subi depuis de trop nombreuses décennies par ce territoire en matière d'équipement en infrastructures et en services de transport collectif (mis en lumière récemment par l'association Rail Dauphine Savoie Léman), alors que ce même territoire est soumis de manière fréquente, notamment en période hivernale, à une crise sanitaire illustrée par des niveaux de pollution atmosphérique inacceptables car impactant directement la santé des populations qui l'habitent,*

**les responsables soussignés, élus des territoires les plus directement concernés par le devenir de cette infrastructure, réclament fermement auprès des deux principaux acteurs du dossier que sont l'Etat et le conseil régional Rhône-Alpes l'intégration de cette ligne ferroviaire dans le nouveau Contrat de Plan Etat-Région comme instrument nécessaire d'une stratégie de mobilité durable efficace, et répondant aux enjeux de santé et de préservation du cadre de vie du territoire.**

*Motion cosignée par les présidents des 5 communautés de communes  
directement concernées :*

*Marin Gaillard, pdt de la CCPR  
Stéphane Valli, pdt de la CCFG  
Loïc Hervé, pdt de la CCCAM  
Georges Morand, pdt de la CCPMB  
Eric Fournier, pdt de la CCVCMB*